



Réunion du comité Syndical

du mercredi 8 décembre 2004

CS – 1.06

Débat d'Orientation Budgétaire

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3.500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

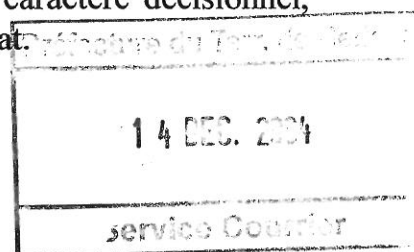
La teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération de l'assemblée. Celle-ci n'a cependant pas de caractère décisionnel, elle a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Introduction

Le contexte économique et financier, ainsi que les mesures prises par le Gouvernement et le Parlement, notamment dans le cadre de la Loi de Finances Initiale (LFI), pour l'infléchir, influent directement sur la situation financière des collectivités locales dont les ressources sont principalement constituées du produit de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Il en va un peu différemment pour le SERTRID, syndicat mixte fondé sur le principe de spécialité, dont les compétences sont, pour l'heure, limitées, d'une part au transport à partir des quais de transfert et au traitement par incinération des déchets ménagers et d'autre part, à la collecte et au traitement des déchets verts.

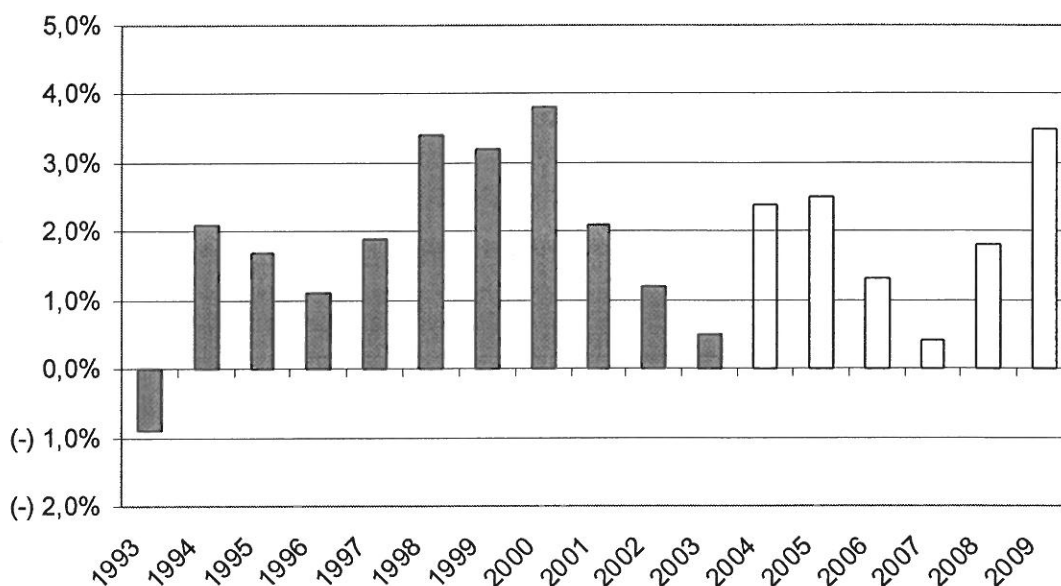


Un environnement économique peu porteur

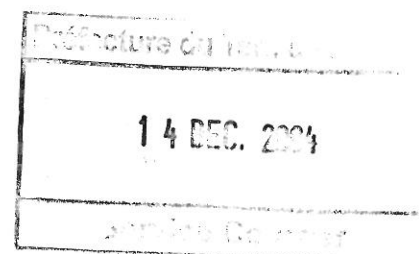
Dans l'hexagone, après trois années (1998, 1999 et 2000) de progression du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) à un rythme supérieur à 3 % en volume, l'effet conjugué de l'écclatement de la bulle spéculative constituée autour des valeurs boursières de haute technologie, des attentats du 11 septembre 2001 et de l'intervention militaire américaine en Irak a entraîné un fort ralentissement de l'activité économique internationale, l'année 2003 se clôturant en France par une croissance de 0,5 %. La LFI pour 2005 a été bâtie sur une progression optimiste de 2,5 %.

Au-delà, la délégation pour la planification du Sénat, s'appuyant sur les modélisations de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a élaboré un scénario « noir » à partir d'hypothèses qui ne semblent pas irréalistes (baril de pétrole à 40 dollars, 1 euro à 1,50 dollars et un ralentissement de la croissance américaine de 0,5 %) : il est repris ci-dessous (graphique 1 – croissance du P.I.B. en volume – source INSEE).

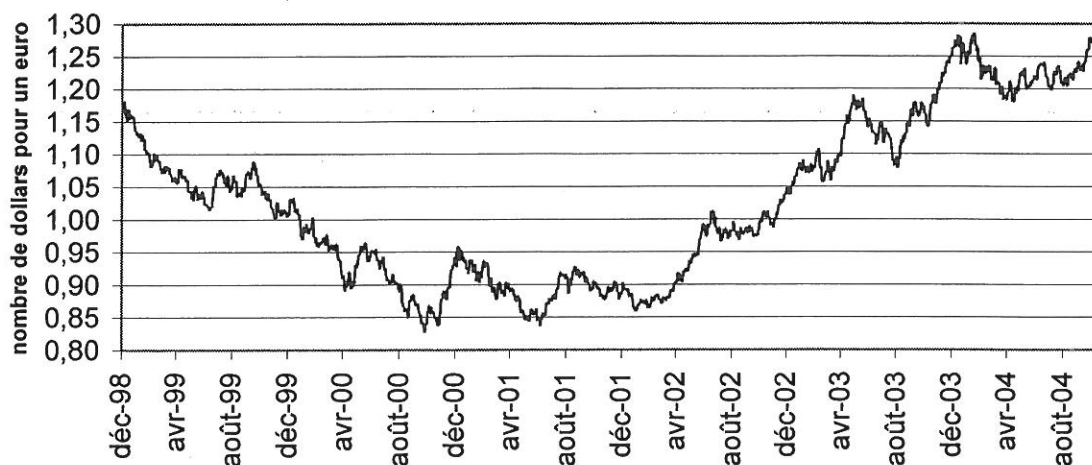
Graphique 1 - Croissance du P.I.B. en volume



Le ralentissement de l'activité et ses effets sur l'emploi d'une part et le renchérissement de la monnaie unique par rapport au dollar d'autre part contribueront à atténuer l'effet d'entraînement de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises (graphique 2 – évolution de la parité Euro/Dollar – source Banque de France).

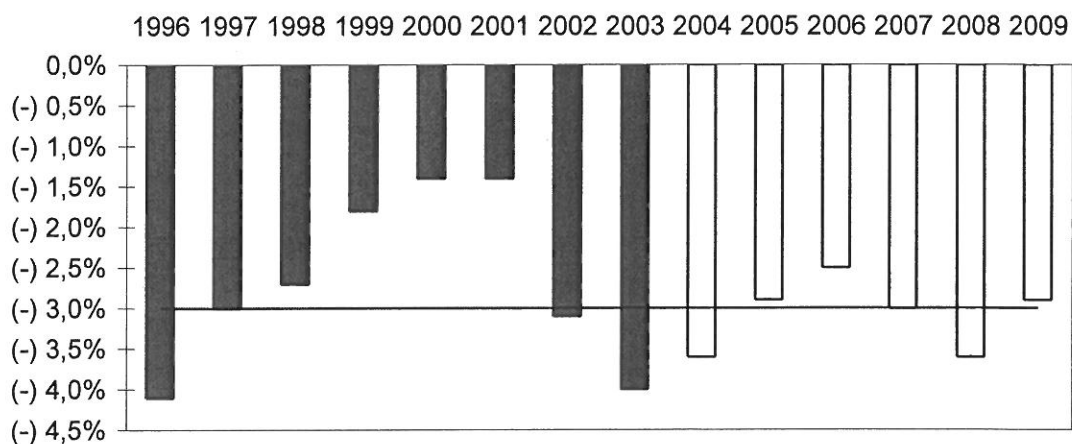


Graphique 2 - Parité Euro / Dollar US

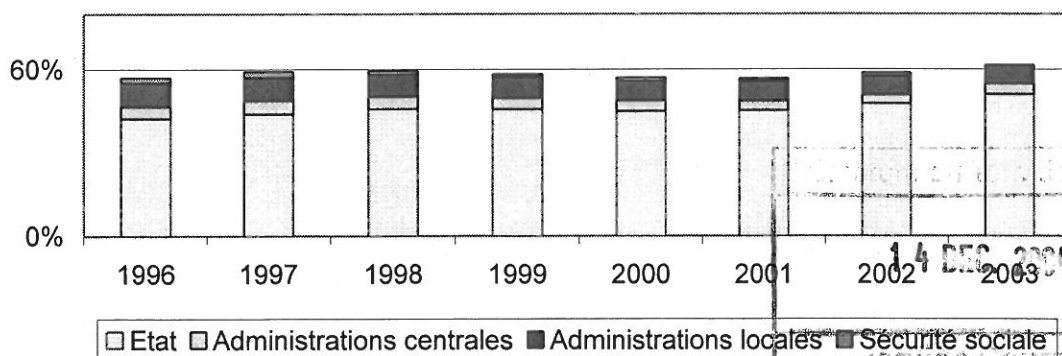


Contrainte par le pacte de stabilité et les critères de convergence économiques du traité de Maastricht pour contenir les déficits publics, la marge de manœuvre du Gouvernement est réduite (graphique 3 – évolution des déficits publics ; graphique 4 – évolution de la dette publique – source INSEE) et l'impasse budgétaire limite les mesures de relance de l'activité économique, notamment en matière de recherche et de développement, instrument privilégié de la compétitivité internationale.

Graphique 3 - Déficits publics



Graphique 4 - Dette publique



La situation du SERTRID

Les ressources du SERTRID dépendent de la masse des déchets ménagers, elle-même fonction de l'importance de la population, de ses habitudes de consommation ainsi que des différentes filières de traitement. L'évolution des modes de vie et les pratiques commerciales contrebalancent largement l'érosion de la consommation des ménages et le développement des pratiques civiques en faveur du tri sélectif. Nationalement, les volumes collectés continuent de progresser au rythme de 1 % à 2 % par an.

Dans le grand Est, à l'horizon 2007, selon une carte récemment publiée par l'ADEME, le Territoire de Belfort sera le seul département à disposer d'installations susceptibles de traiter les déchets qu'il produit. Si le SERTRID et les collectivités qui le composent peuvent se féliciter de cette situation, force est de constater que, pour l'heure, ils n'ont pas été payés en retour, bien au contraire ...

Une directive de l'Union Européenne relative aux emballages et aux déchets d'emballages fixe, à l'échéance du 31 décembre 2008, des taux de recyclage, par nature de matériaux, qui imposeront un effort soutenu en matière de collecte et de tri sélectifs.

Alors que les difficultés nées du chantier de construction de l'usine ne sont pas encore complètement surmontées, le SERTRID doit dès maintenant envisager de se doter d'un centre de tri et approfondir sa réflexion sur les caractéristiques des collectes qui alimenteront ses équipements.

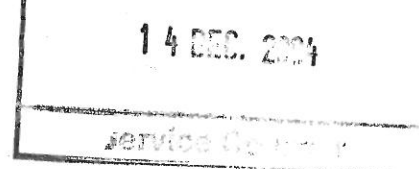


Dorénavant, la situation financière du SERTRID est assainie de l'incident CT Environnement et des contraintes budgétaires concomitantes (report de la date de fermeture des décharges, phase d'essais industriels de l'usine d'incinération).

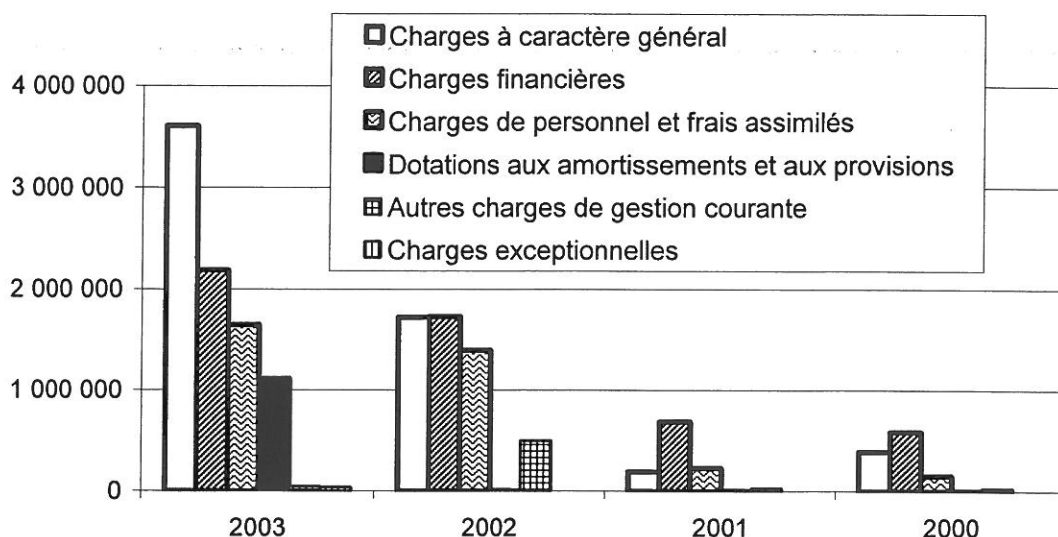
Pour la période 2000 / 2003, la présentation d'une analyse financière détaillée n'aurait guère de sens, tant elle a été marquée par les bouleversements budgétaires liés à la réalisation de l'Ecopole et aux vicissitudes qui ont accompagnés les travaux et le démarrage de l'exploitation.

La présentation de quelques graphiques (quatre Graphes suivants) permet justement d'illustrer l'ampleur de l'évolution des derniers exercices budgétaire et les efforts consentis par les collectivités membres et leurs habitants.

Compte tenu du mode de financement des travaux, la dette occupe une place prépondérante, aussi fait-elle l'objet d'une présentation particulière dans le rapport sur la gestion des risques de taux.

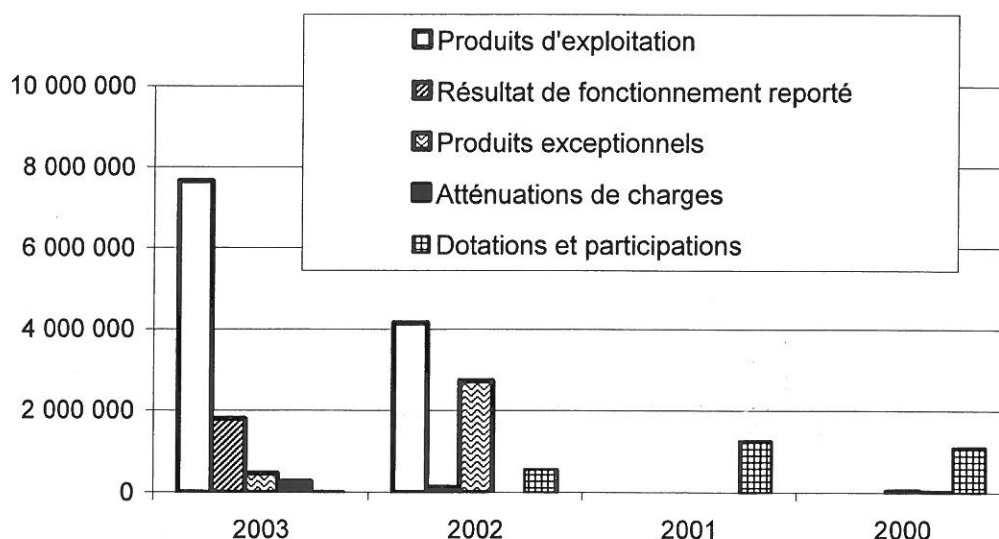


Evolution des dépenses de fonctionnement (Comptes administratifs)



La forte croissance des dépenses et la profonde modification de leur hiérarchisation expriment clairement l'évolution d'un syndicat d'études vers un syndicat de réalisation. Les charges financières, malgré leur importance, abandonnent la première place aux fournitures et prestations de services nécessaires au fonctionnement des équipements.

Evolution des recettes de fonctionnement (Comptes administratifs)

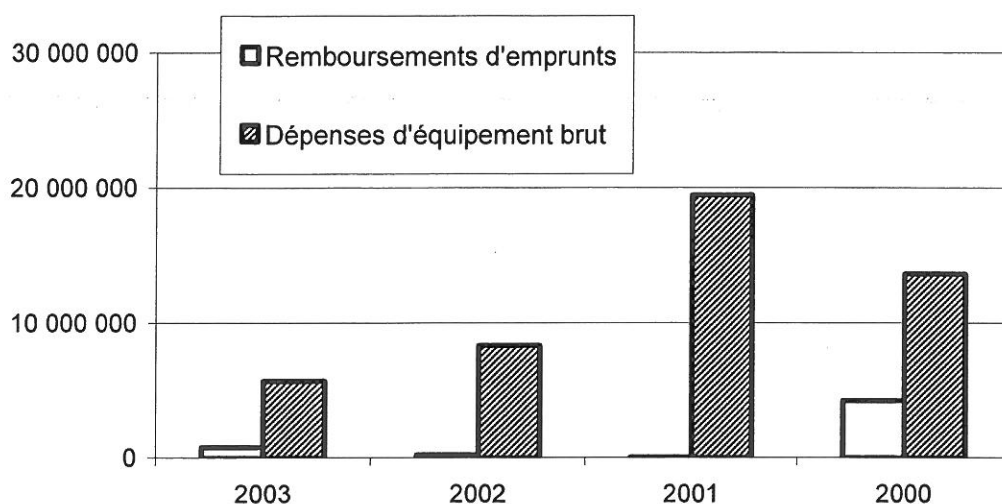


Les produits d'exploitation se sont substitués aux participations budgétaires des collectivités membres. L'exercice 2002 est également marqué, en produits exceptionnels, par la production du titre de recettes émis à l'encontre de CT Environnement.

14 DEC. 2004

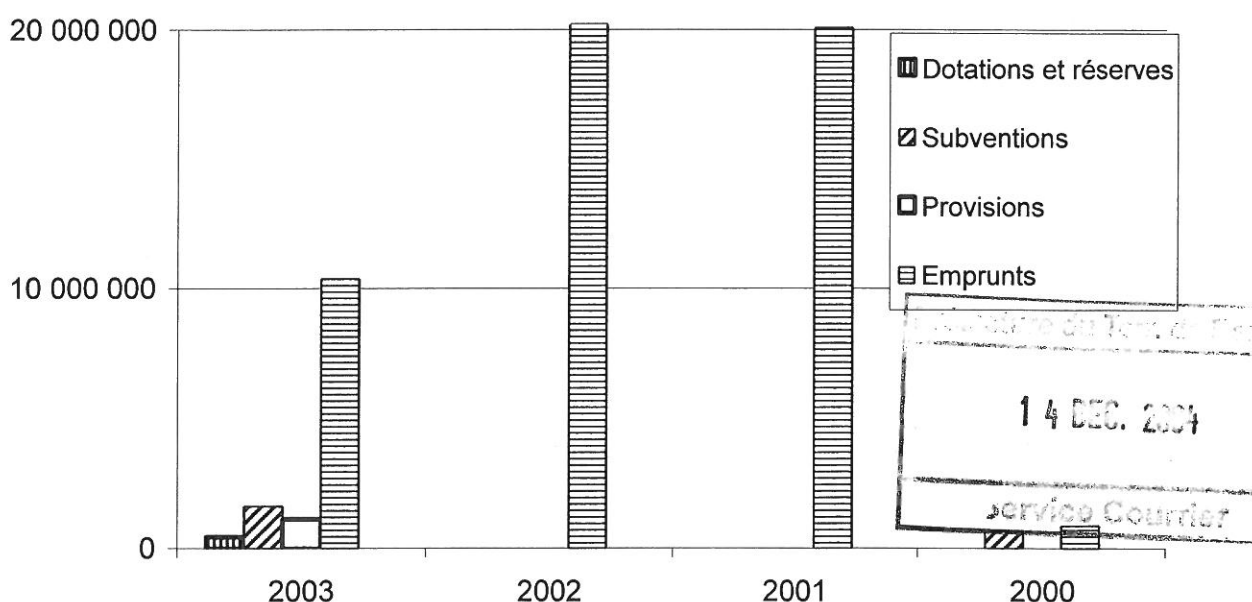
Service Courrier

Evolution des dépenses d'investissement (Comptes administratifs)



Les travaux de construction de l'usine et des quais de transferts marquent, decrescendo, les derniers exercices budgétaires. Les emprunts contractés pendant la phase d'études ont été remboursés en 2000 et la phase d'amortissement des nouveaux emprunts débute, progressivement en 2002.

Evolution des recettes d'investissement (Comptes administratifs)



Le financement des travaux de l'Ecopole est presque exclusivement assuré par le recours à l'emprunt. Les subventions apparaissent, marginalement en 2000 et 2003, mêmes s'il reste encore à percevoir des fonds de l'agence de l'eau et de l'ADEME

Le SERTRID - et avant lui le SETRID- a atteint les objectifs que ses collectivités membres lui avaient assignés :

- Création d'une structure permettant de répondre aux exigences de la Loi de 1992 réunissant tous les acteurs de la filière dans le département et au-delà,

- Etudes préalables et choix d'un site d'implantation d'une usine d'incinération des déchets ménagers,
- Conduite des études pré opérationnelles,
- Construction de l'usine et des quais de transfert pour assurer le convoyage de la majorité des déchets par voie ferroviaire,
- Mise en essais puis en exploitation de l'usine dans un contexte difficile.

Les difficultés budgétaires récentes ont été surmontées, ou sont en voie de l'être. La courte histoire du SERTRID a été mouvementée, elle s'inscrit maintenant dans une autre dimension : celle prévisionnelle de l'exploitation de l'usine, celle plus certaine du remboursement des emprunts contractés et elles se mesurent en décennies !

Le prochain terme, c'est le centre de tri et, le cas échéant, les collectes et leurs équipements associés. A priori, peu d'incertitudes, mais vraisemblablement une gestion lourde et contraignante qui, à nouveau, changera l'échelle du SERTRID en le faisant passer de l'exploitation d'équipements industriels à la gestion de prestations de services urbains.

En 2005, il y aura vraisemblablement une courte pose pour consolider les acquis et préparer les projets futurs ; le maintien d'un prix de 90 € la tonne répond à cette hypothèse.

∞ ∞

Il est proposé au comité syndical de débattre des orientations budgétaires du SERTRID pour l'exercice 2005, en s'appuyant notamment sur les informations contenues dans le présent rapport et les documents de présentation qui lui sont associés.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **ADOpte** les orientations budgétaires pour l'exercice 2005

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été
affichée, par extrait, le 15 DEC. 2004, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 14 DEC. 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

14 DEC. 2004